

Le Projet Personnalisé

La loi du 2 janvier 2002, Art. 7 L. 311-3 du CASF notifie :

« L'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, lui sont assurés :

]...[^{3°} Une prise en charge et un accompagnement individualisé de **qualité** favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge et à ses **besoins**, respectant son **consentement éclairé** qui doit systématiquement être recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. A défaut, le consentement de son représentant légal doit être recherché ;

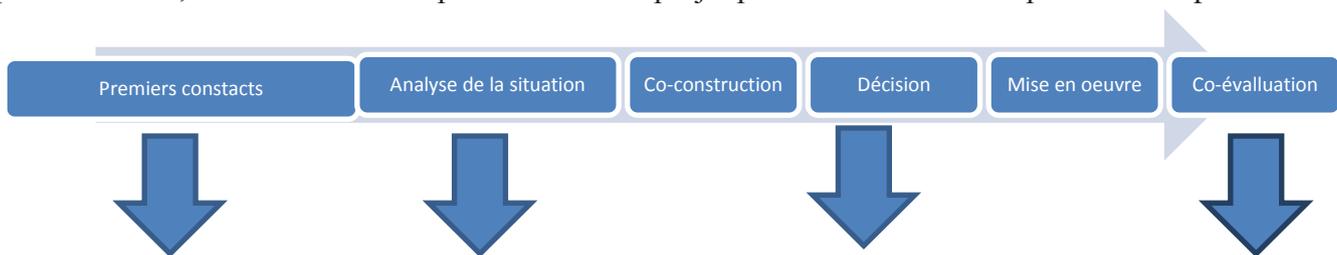
]... [^{7°} La participation directe ou avec l'aide de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne. »

Le **projet personnalisé** est un document qui définit les axes d'accompagnement proposés aux usagers, en tenant compte des missions de l'association Argile et co-construite avec l'utilisateur.

Concernant le pôle hébergement, quatre axes d'accompagnement sont prédéfinis : la justice, la santé, l'éducatif et le social.

La démarche projet

Selon la recommandation de Bonnes Pratiques de l'ANESM sur « Les attentes de la personne et le projet personnalisé », la mise en œuvre opérationnelle du projet personnalisé se décompose en 6 étapes :



Pour le dispositif PARIS et TIPI

Lors de la CASS

Présence :

Coordinateur

SPIP

CSAPA

Lors de la CASS

avec ou sans l'utilisateur

En réunion

PP puis synthèse

Présence :

Usager

Equipe Argile

Partenaires

En réunion

PP puis synthèse

Présence :

Usager

Equipe Argile

Partenaires

Pour le dispositif ATR

Entretien physique et/ou téléphonique avec le coordinateur

Etude interne au CSAPA

En réunion

PP puis synthèse

Présence :

Usager

Equipe Argile

Partenaires

En réunion :

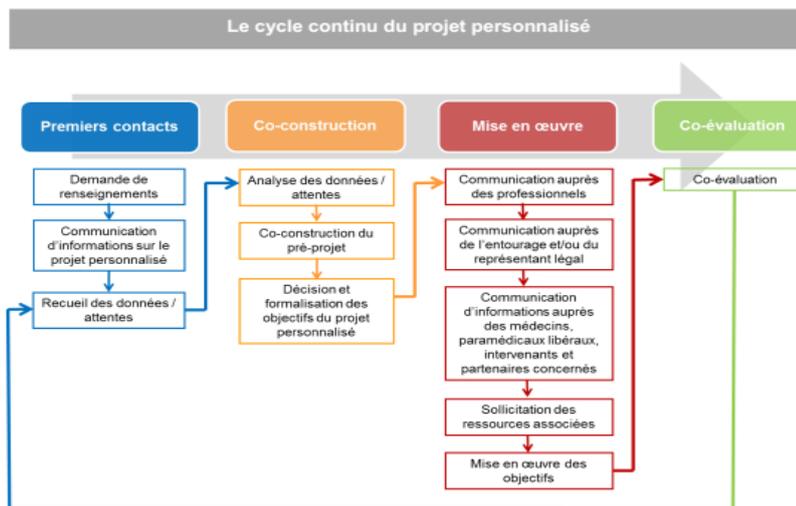
PP puis synthèse

Présence :

Usager

Equipe Argile

Partenaires



Le cycle continu du projet personnalisé :

La démarche du projet personnalisé s'inscrit dans un cycle annuel continu. Dès lors que le premier projet personnalisé de l'utilisateur a été co-construit, mis en œuvre et co-évalué, un nouveau projet sera initié par un recueil des données et des attentes de la personne.

A noter : même si les étapes de co-évaluation et de recueil des données sont schématisées de manière distinctes, il n'est pas rare qu'elles soient réalisées au même moment, lors de l'entretien d'évaluation annuel par exemple.

1

Le projet personnalisé est élaboré, validé et évalué en concertation avec la personne hébergée, l'équipe d'encadrement et les partenaires. Il prend en compte les demandes et besoins exprimés et définit des réponses adaptées aux possibilités de la personne, de l'association et des partenaires.

Pour illustrer les quatre axes d'accompagnements, quelques repères.

Thème justice : l'objectif premier est de proposer des conditions pour qu'il puisse répondre aux obligations de justice.

- Se pose la question, ce qu'Argile, via l'équipe, doit veiller à suivre

Objectif : le rappel des RDV auprès du SPIP

Mise en œuvre : établir un planning avec la personne hébergée.

Echéance : dans une semaine, soit le, soit dans un mois

Avec qui ? : désigner une personne qui va accompagner l'action

Observations : si difficulté rencontré, si bien passé....

Date de la rencontre : préciser la date de rencontre en lien avec l'action

Thème santé : la gestion de l'addiction : définir protocole de soin (emmener vers ou consolider).

Bilan général de l'état de santé (autre que l'addiction)

Thème social : situation administrative (carte vitale, CMU...), faire l'état des lieux

Emploi....

Recherche appartement

Thème éducatif : Vie quotidienne

Evaluation de son autonomie de son quotidien

Gestion de l'appartement

Gestion de l'hygiène personnelle

¹ Sur le chemin des attentes des usagers : le Projet personnalisé, Réseau QualiSanté

PROJET PERSONNALISE INITIAL

Dispositif

ATR

TIPI

PARIS

Nom :

Prénom :

Date d'entrée dans le dispositif :

Date de fin de contrat :

Date de début du projet personnalisé :

Date de fin du projet personnalisé :

Référent ARGILE et coordonnées :

Référent SPIP et coordonnées :

Référent et coordonnées :

Référent et coordonnées :

Personnes présentes et nom de la structure:

-
-
-
-

AVENANT DU PROJET PERSONNALISE N°:

Dispositif

ATR

TIPI

PARIS

Nom :

Prénom :

Date de début de l'avenant :

Date de fin de l'avenant :

Personnes présentes et nom de la structure:

-
-
-
-

Thèmes	Objectif(s)	Action(s) mise(s) en œuvre	Avec qui ?	Echéance	Observation(s)	Date de la rencontre : - Interne - Avec l'ensemble des intervenants
JUSTICE						
SANTE						
SOCIAL						

EDUCATIF						

Date de signature :

Le coordinateur :

L'hébergée :

Le chef de service :

En complément du tableau projet personnalisé initial ou son avenant et du planning mensuel de l'hébergé, un deuxième document, suivi de l'action mise(nt) en œuvre, va permettre de centraliser les suivis des actions.

D'une part, ce suivi concerne le suivi des actions notifiées dans le projet personnalisé mais également le suivi des RDV, des temps de rencontres et autres...

Pour faciliter la lecture, un code couleur remplira la ligne :

Justice
Santé
Social
Educatif

Voici un exemple pour illustrer les propos :

Nom de l'utilisateur :

Date d'inscription de l'action	Educateur en charge de l'action	Présentation de l'action	Echéance	Action réalisée ou non réalisée	Remarques
06/05/16	Vincent	Demande à être accompagné au RDV chez le cardiologue	18/05/16 à 14H	oui	RDV bien passé, RAS

